Conditions Générales de Vente

Retraite « Traversée d'Hiver » — Yoga, Tarot & Connaissance de soi · du 18 au 21 février 2027

Article 1 — Organisatrice

La retraite « Traversée d'Hiver » est organisée et animée par Nina Costa, exerçant sous le nom commercial « Le Fil du Yoga Nina Costa ».

SIRET : 534341482 00055 · Adresse : 43 rue du Tramail 24350 Tocane Saint Âpre · Email : fabindia.costa@gmail.com· Téléphone : 06-09-39-41-80

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Article 2 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute inscription à la retraite « Traversée d'Hiver », qui se déroule du jeudi 18 février 2027 (accueil en fin de journée) au dimanche 21 février 2027 (fin d'après-midi), dans un château situé à Saint-Martial-Viveyrol (Dordogne), le château de Gandillac.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, que le ou la participant·e reconnaît avoir lues avant de valider sa commande.

Article 3 — Prestations et prix

Le prix de la retraite se décompose en deux parties distinctes, réglées séparément :

- Enseignements : 240 € — séances de yoga, cercles et tirages de Tarot, accompagnement, à régler directement à Nina Costa au moment de votre inscription.
- Hébergement en pension complète : 330 € en chambre double ou 390 € en chambre simple (selon disponibilité le premier jour de la retraite), prix TTC incluant la taxe d'habitation — à réserver et à régler directement auprès du château de Gandillac (contact@chateaudegandillac.fr — 06 07 26 98 43) au moment de votre réservation.

L'hébergement en pension complète inclut les repas végétariens du séjour, préparés sur place selon les principes de l'Ayurveda.

Les frais de transport jusqu'au lieu de la retraite restent à la charge du ou de la participant·e.

Article 4 — Inscription et paiement

L'inscription est ferme et définitive à réception du paiement des enseignements. Une confirmation est alors envoyée par email.

Les enseignements peuvent être réglés en 1 fois, ou en 3 fois.

Le nombre de places est limité à 12 participant·es.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des paiements.

Article 5 — Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de restauration et d'activités de loisirs fournies à une date ou une période déterminée. La retraite « Traversée d'Hiver » ayant lieu à des dates fixes, l'inscription ne peut donner lieu à rétractation. Seules s'appliquent les conditions d'annulation prévues ci-dessous.

Article 6 — Annulation par le ou la participant·e

Toute annulation doit être notifiée par email à cette adresse : fabindia.costa@gmail.com. La date de réception de l'email fait foi. Pour les enseignements, les conditions suivantes s'appliquent :

- **Plus de 60 jours avant le début** (*avant le 20 décembre 2026*) : remboursement des sommes versées, déduction faite de 30 € de frais de dossier.

- **Entre 60 et 30 jours avant le début** (*du 20 décembre 2026 au 19 janvier 2027*) : 50 % du prix des enseignements reste dû.
- **Moins de 30 jours avant le** début (*après le 19 janvier 2027*) ou en cas de non-présentation : la totalité du prix des enseignements reste due. Aucun remboursement n'est effectué.

En cas de paiement échelonné, les sommes restant dues selon ce barème demeurent exigibles.

Le ou la participant·e peut à tout moment, sans frais, se faire remplacer par une autre personne, sous réserve d'en informer l'organisatrice par écrit avant le début de la retraite.

À titre de geste commercial, l'organisatrice pourra, en fonction du nombre de participant·es inscrit·es, proposer un avoir valable 12 mois sur une autre retraite ou un autre stage, au lieu de la retenue prévue.

L'annulation de l'hébergement et des repas est soumise aux conditions du château de Gandillac.

Article 7 — Interruption du séjour

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute activité non suivie, pour quelque raison que ce soit et à l'initiative du ou de la participant·e, ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 8 — Annulation ou modification par l'organisatrice

L'organisatrice se réserve le droit d'annuler la retraite si le nombre minimum de 10 participant·es n'est pas atteint, ou en cas d'empêchement majeur de sa part. Les sommes versées au titre des enseignements sont alors intégralement remboursées, sans autre indemnité.

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative, intempéries graves, indisponibilité du lieu…), l'organisatrice proposera un report à une date ultérieure ou, à défaut, le remboursement des sommes versées au titre des enseignements.

L'organisatrice ne saurait être tenue de rembourser les frais engagés par le ou la participant·e en dehors des présentes prestations, notamment les frais de transport (billets de train, etc.). Il est conseillé de réserver des billets échangeables ou remboursables.

Le contenu et le déroulé du programme peuvent être adaptés, notamment en fonction de la météo ou de la dynamique du groupe, sans que cela ouvre droit à un remboursement.

Article 9 — Santé et responsabilité

Les pratiques proposées sont adaptées à tous les niveaux. Elles ne constituent en aucun cas un traitement médical ou psychologique et ne remplacent pas un avis médical.

Le ou la participant·e déclare être en bonne condition physique et psychique pour suivre la retraite. Il ou elle s'engage à informer l'organisatrice, avant le début du séjour, de toute particularité de santé (grossesse, blessure, problème cardiaque, tension…) et, en cas de doute, à consulter un médecin au préalable.

Les tirages de Tarot sont proposés comme un outil de réflexion et de connaissance de soi. Ils n'ont aucune valeur prédictive et ne sauraient se substituer à un avis juridique ou financier.

Chaque participant·e est responsable de ses effets personnels et doit être couvert·e par une assurance responsabilité civile. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance annulation.

Article 10 — Vie de groupe

La retraite repose sur un climat de respect, de bienveillance et de confidentialité. Tout ce qui est partagé dans les cercles de parole reste dans le cercle. En cas de comportement mettant en danger la sécurité ou l'harmonie du groupe, l'organisatrice se réserve le droit d'exclure un·e participant·e, sans remboursement.

Article 11 — Droit à l'image

Aucune photo ou vidéo d'un·e participant·e ne sera publiée sans son accord écrit préalable.

Article 12 — Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour l'organisation de la retraite et la relation avec le ou la participant·e. Elles ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chacun·e dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en écrivant à cette adresse : fabindia.costa@gmail.com.

Article 13 — Réclamations, médiation et litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit à cette adresse : fabindia.costa@gmail.com. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige relève des tribunaux compétents.

CGV en vigueur au 20/10/2026.